



Editorial



*Au moment de ma prise de fonction en tant que Directeur par intérim du Centre Hospitalier de L'Aigle, je souhaite saluer l'ensemble de la communauté de travail. J'ai déjà pu échanger directement avec certains et certaines d'entre vous et à chacune de mes présences sur site, je ne manquerai pas de poursuivre ces rencontres informelles.*

*Comme je le soulignais dans la note de service que j'ai souhaitée diffuser à mon arrivée, les valeurs qui m'animent sont la bienveillance, le respect mutuel, la solidarité et l'esprit d'équipe.*

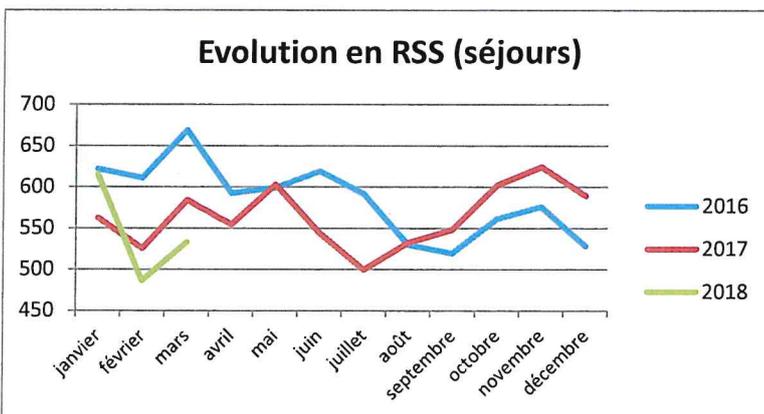
*C'est fort de ces valeurs, que je compte avec vous, poursuivre l'ancrage du Centre Hospitalier de L'Aigle sur son territoire.*

Jérôme LE BRIERE

Après la reprise de fin d'année 2017,  
une activité en berne



Evolution en RSS (séjours)



Toutes disciplines confondues, le premier trimestre n'est pas à la hauteur de nos attentes.

Poursuivons nos efforts !

AGENDA

AVRIL 2018

Vendredi 6 avril 2018 : Rencontre entre les partenaires sociaux et le Directeur

Mercredi 18 avril 2018 : CHSCT en présence du Directeur

MAI 2018

Mercredi 23 mai 2018 : CTE, CME

Mardi 29 mai 2018 : Directoire, CSIRMT

JUIN 2018

Vendredi 1er juin : Conseil de Surveillance

APPEL A CONTRIBUTION !

Donnez-nous votre avis : comment souhaiteriez-vous baptiser cette publication mensuelle ? CH Infos, L'écho du CH.....

Par quelles informations seriez-vous intéressés ?

Pour toutes vos suggestions : [direction@ch-laigle.fr](mailto:direction@ch-laigle.fr)

ou par courrier interne adressé au secrétariat de direction. Merci à toutes et tous !

CHALLENGE INTERSPORT  
du GTH EURE-SEINE PAYS  
D'OUÛCHE:

Inscrivez-vous !

1<sup>er</sup> juillet 2018 pour des activités sportives en équipes  
(Cf. Note d'information)

## FLASH INFO RESSOURCES HUMAINES

### ❖ ARRIVEES

- ☞ Mme CHERADAME Sylviane, AS, MR FOISY
- ☞ Mme GUINCHE Morgane, ASH, MR FOISY
- ☞ Mme LECORRE Alexandra, ASH, HOME MOULINOIS

### ❖ DEPARTS

- ☞ M LEFRANCOIS Antoine, MO, Services Techniques
- ☞ Mme MORIN Vanessa, Préparatrice en Pharmacie, Pharmacie
- ☞ Mme OLIVIER Mylène, Sage-femme, Gynécologie Obstétrique
- ☞ Mme POUILLET Isabelle, IDE, Médecine B
- ☞ M ROUZEE Joël, Ouvrier Principal, Services Techniques
- ☞ Mme VARILLON Michelle, Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, BAC

### ❖ LE PRELEVEMENT A LA SOURCE – LE CALENDRIER

#### ➤ *Le contribuable*



Le contribuable déclare ses revenus 2017. En fonction de sa déclaration, l'administration fiscale calcule son montant d'impôt à payer en 2018 et le taux de prélèvement qui sera appliqué au salaire à partir de janvier 2019.



Le contribuable dispose de son taux de prélèvement sur sa déclaration de revenus en ligne et sur son avis d'impôt. Les couples peuvent alors opter pour des taux individualisés. Les agents qui le souhaitent peuvent alors opter pour la non-transmission de leur taux personnalisé à leur employeur qui applique alors un taux unique par défaut sur la base d'un célibataire sans personne à charge.

#### ➤ *L'employeur*



L'employeur reçoit le taux de prélèvement pour chacun de ses agents par le Centre des Finances Publiques.



Dès le premier revenu versé en 2019, le taux de prélèvement est appliqué au salaire net imposable : le prélèvement à la source est automatique, et apparaît clairement sur la fiche de paie.

L'administration fiscale reste le seul interlocuteur des contribuables.

### ❖ CGOS

*Date limite envoi du dossier CGOS 2018*

Les agents souhaitant bénéficier des prestations CGOS avec conditions de ressources (garde d'enfants, prestation Etudes-Education-Formation, épargne chèques vacances...) doivent impérativement renvoyer leur dossier CGOS 2018 **avant le 30 Avril 2018.**

### ❖ CONVENTION AVEC LE CIST (61)

Suite au départ à la retraite du Docteur ELIOT, Médecin du Travail de l'établissement, une convention a été signée avec le Centre Intereprises de Santé au Travail de l'Orne (CIST 61).

A compter de ce jour, le service de Santé au Travail convoquera donc les agents concernés à un rendez-vous avec le Médecin du Travail du Centre.

Les locaux de l'antenne de l'Aigle du CIST 61 se situent :  
1 rue Désirée Marais  
61300 L'AIGLE

\*\*\* RAPPEL \*\*\*

Les agents pourront être convoqués s'ils se trouvent dans les situations suivantes :

- **Visite de pré reprise (pendant l'arrêt de travail) :**
  - obligatoire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois
  - pour les arrêts d'une durée inférieure, la visite de pré reprise peut-être demandée par l'agent ou son médecin traitant
- **Visite de reprise (le jour de la reprise effectif du travail ou au plus tard dans un délai de 3 jours).** Elle est obligatoire dans les cas suivants :
  - après un accident du travail d'une durée supérieure à 30 jours
  - après un arrêt maladie d'une durée supérieure à 30 jours
  - après un arrêt pour cause maladie professionnelle
  - après un congé maternité
  - après un congé parental
  - pour une reprise à temps partiel thérapeutique
- **Visite d'embauche**
- **Visite de suivi périodique :** périodicité variable en fonction de la santé de l'agent, de son poste de travail et de son affectation

Toute absence doit être signalée 48 heures avant le rendez-vous, en contactant le secrétariat au 02.33.28.19.19

Le temps de la visite constitue du temps de travail effectif et donnera en conséquence lieu à indemnisation. En cas d'absence non justifiée au rendez-vous, cette absence donnera lieu à une retenue sur salaire si le rendez-vous était programmé sur le temps de travail.

### ❖ DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Des groupes de travail ont débuté au premier trimestre et vont s'achever avant l'été.

Ces derniers permettront une actualisation complète du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Le guide est consultable au sein des services et dans la Gestion Electronique des Documents (GED).